



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de l'Outre Mer

Centre de Détention Le Port

Le Port,

le 16 mai 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 03/12/2022 nommant Monsieur Hugues BELLIARD en qualité de chef d'établissement du centre de détention du Port.

Le chef de l'établissement du Centre de Détention du Port

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Caroline DAGAIN, adjointe au chef d'établissement au centre de détention du Port, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Sophie VANDERMANDER, adjointe à la cheffe de détention du centre de détention du Port, assiste en tant que de besoin l'adjointe au chef d'établissement du centre de détention du Port dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du centre de détention du Port lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Le Port
Le 16 mai 2024



Le chef d'établissement,
Hugues BELLIARD